

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11871

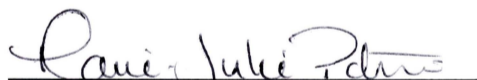
Nomination de M. Sylvain Cloutier au Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence

- ATTENDU** la Politique contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** l'article 8 de ladite politique;
- ATTENDU** la fin de mandat d'un membre au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la consultation effectuée auprès de l'Association des membres du personnel cadre de l'UQAC concernant la désignation d'un membre au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** nommer M. Sylvain Cloutier, conseiller principal du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, à titre de représentant de l'Association des membres du personnel cadre de l'UQAC au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019